

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration****du 26 JUIN 2024****n° 56****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (9) :**Mme Braud, Mme Philipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, M. Melquiond,
Mme Bazin, M. Penin, Mme Lalaque, Mme Leclerc.**POUVOIRS (5) :**M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,
Mme Manson, mandante, a pour mandataire M. Penin,
M. Bardet, mandant, a pour mandataire M. Baudry,
Mme Duffourc-Bazin, mandante, a pour mandataire Mme Lalaque,
Mme Van Maercken, mandante, a pour mandataire Mme Leclerc.**EXCUSES (3) :** Mme Princet, Mme Roussenne, M. Scaon.**RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES****OBJET : Budget 2024 : Décision Modificative pour le budget Principal (DM 1-2024)**

VU le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, et les articles L. 2121-34, L.2312-1, L. 2313-1 et L.1411-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 314-46,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n° 31 du 27 mars 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024,

CONSIDERANT le besoin de réajuster les dépenses afin d'avoir les crédits nécessaires dans les différents chapitres pour passer les écritures d'amortissement,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- de modifier le Budget Primitif 2024 pour le Budget Principal, selon le tableau ci-joint.

Les détails des modifications sont les suivants :

En Fonctionnement, il est proposé :

En dépenses :

- d'augmenter le compte 6811 « Dotations aux amortissements » chapitre 042 pour un montant de 30 000 €.
- de diminuer le compte 65888 « Autres charges de gestion courantes » chapitre 65 pour un montant de 30 000 €.

Soit un montant total de dépenses de 0,00 €.

En Investissement, il est proposé :

En dépenses :

- d'augmenter le compte 2188 « Autres immobilisations » chapitre 21 pour un montant de 30 000 €.

Soit un montant total de dépenses de 30 000 €.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 26 JUIN 2024

n° 56

page 2/2

En Recettes :

- d'augmenter le compte 28181 « Amortissement des installations générales » chapitre 040 pour un montant de 30 000 €.

Soit un montant total de recettes de 30 000 €.

Fait à Châtelleraut, le 26 juin 2024
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**



Françoise BRAUD

Décision modificative 1 du 26 juin 2024 Budget Principal				
Section de Fonctionnement			Pour information Budget voté 2024 *	DM
Dépenses			146 120,00	0,00
6811	042	Dotations aux amortissements	111 120,00	30 000,00
65888	65	Autres charges de gestion courantes	35 000,00	-30 000,00
Recettes			0,00	0,00
Bilan			-146 120,00	0,00
Section d'Investissement			Pour information Budget voté 2024 *	DM
Dépenses			167 077,19	30 000,00
2188	21	Autres immobilisations	167 077,19	30 000,00
Recettes			43 890,00	30 000,00
28181	040	Amortissement des installations générales	43 890,00	30 000,00
Bilan			-123 187,19	0,00

* Ne sont représentés ici que les articles du BP 2024 impactés par la décision modificative et non l'ensemble du budget.